

DECISIONS INDIVIDUELLES



Décret présidentiel du 16 octobre 1991 portant nomination du secrétaire général de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 74-7 ;

Vu le décret présidentiel n° 89-44 du 10 avril 1989 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 90-321 du 17 octobre 1990 déterminant les organes et structures de la Présidence de la République et fixant leurs attributions et les modalités de leur organisation.

Décète :

Article 1^{er}. — Monsieur Abdelaziz Khellef est nommé secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 octobre 1991.

Chadli BENDJEDID.



Décret présidentiel du 16 octobre 1991 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 16 octobre 1991, il est mis fin aux fonctions d'un chargé de mission à la Présidence de la République, exercées par M. Boualem-Khaled Essemiani, appelé à exercer une autre fonction.



Décret présidentiel du 16 octobre 1991 mettant fin aux fonctions d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 16 octobre 1991, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et

plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République tunisienne à Tunis, exercées par M. Abdelaziz Khellef, appelé à exercer une autre fonction.



Décret présidentiel du 16 octobre 1991 portant nomination du représentant permanent de l'Algérie auprès de l'U.N.E.S.C.O.

Par décret présidentiel du 16 octobre 1991, M. Abdelatif Rahal est nommé en qualité de représentant permanent de l'Algérie auprès de l'U.N.E.S.C.O.



Décret présidentiel du 30 septembre 1991 mettant fin aux fonctions du wali de la wilaya de Constantine.

Par décret présidentiel du 30 septembre 1991, il est mis fin à compter du 12 septembre 1991, aux fonctions de wali de la wilaya de Constantine, exercées par M. Mokhtar Hamdadou.



Décret présidentiel du 30 septembre 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général des impôts.

Par décret présidentiel du 30 septembre 1991, il est mis fin aux fonctions de directeur général des impôts, exercées par M. Ahmed Henni, au ministère de l'économie.



Décret présidentiel du 30 septembre 1991 mettant fin aux fonctions du directeur central du trésor.

Par décret présidentiel du 30 septembre 1991, il est mis fin aux fonctions de directeur central du trésor, exercées par M. Abdelmoumène Faouzi Benmalek, au ministère de l'économie.